

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**SEANCE DU 24 juin 2024****2024_06D17****BLASON COMMUNAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre juin, à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de St VINCENT LESPINASSE, dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire, à la salle de la mairie, sous la présidence de M. BOYER Serge, Maire.

Date de convocation : 18 juin 2024

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 11

Etaient présents : BOYER Serge, FAU Eric, MEL Jacqueline, CHARLES Denise, AVATTANEO William, BORD Cédric, BOUDON Cécile, DUPRAT Stéphanie, LANNES Florentin, MERLE Nathalie, TRISTAN Damien

Secrétaire de séance : CHARLES Denise

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil Municipal qu'il serait souhaitable de doter la commune d'une marque symbolique en créant un blason qui pourrait renforcer l'image de la commune.

Ce blason devra constituer un document historique dont la commune pourra faire usage pour ses représentations officielles et être exempt de fautes historiques, techniques et de goût.

En application de la loi du 5 avril 1884, les communes disposent de la souveraineté totale en matière d'armoiries. La délibération du Conseil municipal, qui en aura accepté la composition, est l'acte officiel par lequel le blason communal acquiert son existence légale.

Il s'ensuit que la description de ce blason, qui figure au texte de la délibération, devient la description officielle des armoiries de la commune.

De ce fait il a consulté un passionné de généalogie, éclairé en matière de science héraldique, pour mener à bien l'étude et la constitution des armoiries dont la réalisation est soumise à des règles précises et symboliser les particularités et l'histoire de la commune.

Il propose un blason et précise ce choix dont la description héraldique est :



- le raisin = évoque le saint éponyme de la commune
- l'aubépine = évoque la 2e partie du nom de la commune

AR Prefecture

082-218201754-20240624-2024_06D17-DE
Reçu le 13/08/2024

la bande d'azur = dans le blason de la famille " De Durfort " qui fut le principal seigneur de la commune

- la couleur verte , le blé = l'agriculture
- Soutien de 2 bouquets de blés
- Un listel d'or chargé du texte « SAINT-VINCENT-LESPINASSE »

Le conseil municipal après en avoir délibéré

- Approuve le blason qui lui est présenté comme symbole communal
- Dit que ce blason figurera progressivement sur l'ensemble des supports et documents émanant de la commune.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme

Votants : 11
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

La secrétaire de séance,
CHARLES Denise



Le Maire,
BOYER Serge